

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Le Service Militaire Volontaire

Si vous avez de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme, et que vous voulez apprendre un métier ou acquérir une expérience professionnelle, pensez au Service Militaire Volontaire.

Pendant une durée de **8 à 12 mois**, vous bénéficiez :

- d'une formation militaire élémentaire,
- d'une remise à niveau scolaire,
- d'activités sportives,
- d'une formation aux premiers secours
- de la possibilité de passer votre permis de conduire.

Vous suivrez aussi une **formation professionnelle** dans les secteurs des services à la personne, de la restauration, du BTP, ou du transport et de la logistique.

Pour candidater, adressez-vous à la Mission locale la plus proche de votre domicile ou à votre conseiller Pôle emploi.



Vous pouvez aussi **télécharger un dossier de candidature** sur le site du service militaire volontaire : www.le-smv.org

Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     

